

Rapport moral du Comede pour l'année 2021

L'année 2021 a été pour les exilé.e.s et les associations qui les prennent en charge une année noire, probablement sans équivalent depuis plusieurs décennies.

Selon les données du HCR, il y a eu 3077 personnes mortes ou disparues en Méditerranée centrale et occidentale vers l'Europe du Sud et de l'Est et en Afrique du Nord-Ouest vers les îles Canaries. C'est le double de l'année précédente. Cette aggravation tient, d'une part, à une augmentation des tentatives de traversée, et d'autre part, à un accroissement de l'emprise des passeurs, les deux facteurs étant liées à la fermeture des frontières dans le contexte de la pandémie en 2020. À ces chiffres s'ajoute un nombre inconnu mais estimé élevé de personnes qui ont perdu la vie dans le Sahara ou sur la route des Balkans, souvent tués par des groupes armés, des milices ou des polices. Depuis le Calais, les décès au cours de la traversée de la Manche vers l'Angleterre ont atteint un niveau record, le triple de l'année précédente, en raison des obstacles et des contrôles croissants au port et à l'entrée du tunnel. Ce sont 34 personnes qui se sont noyées ou ont disparu en 2021. D'autres sont mortes percutées par un train ou renversées par un camion. Selon l'Organisation internationale des migrations, dont on sait les évaluations conservatrices puisqu'elles ne concernent que les morts avérées, plus de 45 000 exilé.e.s ont perdu la vie au niveau mondial depuis 2014 en essayant de franchir des frontières, la Méditerranée étant de loin le lieu le plus mortifère. Or, les décès sur cette frontière maritime sont directement liés au renforcement de la surveillance et des interceptions de bateaux par le dispositif Frontex, dont des organisations non gouvernementales ont montré qu'il effectuait des refoulements illégaux vers la Turquie et développait en eaux internationales des collaborations avec les garde-côtes de la Libye. Ces pratiques contribuent à une dépendance plus grande des exilé.e.s vis-à-vis des passeurs et à un enrichissement des réseaux mafieux.

Le gouvernement français a été à la pointe de la politique répressive de l'Union européenne. Ainsi, au lendemain de l'épisode tragique qui a vu la mort de 27 personnes dans la Manche à la fin de l'année 2021, le président de la République a réagi en demandant plus de moyens pour Frontex entre le continent européen et les côtes anglaises. Dans la même période, il a proposé à la Pologne le soutien des forces de l'ordre françaises pour refouler les quelques milliers d'exilé.e.s retenu.e.s dans des conditions dramatiques et humiliantes à la frontière avec la Biélorussie et il a assuré à la Croatie qu'il soutiendrait son entrée dans

l'espace Schengen compte tenu de l'efficacité de sa politique de contrôle des migrations. Or, le gouvernement polonais venait de violer la Convention européenne des droits humains et la police croate s'est distinguée depuis plusieurs années par l'extrême violence de son comportement à l'égard des exilé.e.s. La France, à la veille de sa présidence de l'Union européenne, entendait ainsi affirmer la priorité qu'elle accorderait à la lutte contre l'immigration, fût-ce en soutenant des régimes aux politiques illibérales et brutales. Cette approche, elle la met d'ailleurs en œuvre elle-même sur son territoire. Au nord et au sud des Alpes, les entrées depuis l'Italie font l'objet presque systématiquement de non-admissions sans permettre aux exilé.e.s de déposer une éventuelle demande d'asile. Dans le Calais, mais aussi autour de Paris, ces derniers, qui peuvent être des demandeurs d'asile et même des réfugiés sans logement, voient leurs campements précaires régulièrement détruits, leurs tentes déchirées et leurs affaires enlevées. S'est ainsi organisée, en France, une répression contrastant avec les affirmations lénifiantes du chef de l'État.

En matière d'asile, l'année 2021 a été marquée par un rattrapage de l'année précédente, qui avait été caractérisée par le confinement et la fermeture des guichets d'enregistrement. Plus de 104 000 premières demandes ont été déposées, dont environ 30% considérées comme « dublinées ». Sur les demandes examinées par l'Ofpra, la moitié, proportion inédite, l'a été en procédure dite accélérée, notamment pour des provenances de pays considérés sûrs, des dépôts tardifs ou des réexamens. L'Afghanistan est de loin le pays dont les dossiers sont les plus nombreux, avec 18% de mineurs. Suivent la Côte d'Ivoire, le Bangladesh, la Guinée et la Turquie. Le taux d'accord est de 25,7% à l'Ofpra et, pour 80% des adultes déboutés qui se présentent à la CNDA, le taux d'annulations est de 22%. Mais on ne dispose pas encore de la proportion de protection subsidiaire, en hausse régulière, atteignant 40% en 2020. Au total, ce sont plus de 50 000 personnes qui ont obtenu une protection au cours de l'année, ce qui conduit à une estimation du nombre de personnes protégées supérieur à 500 000 pour la première fois depuis la création de l'Ofpra. Il y a 108 000 places dans le DNA, Dispositif national d'accueil, dont 46 600 en CADA, centres d'accueil des demandeurs d'asile, le reste étant pour 36% des nuitées d'hôtel, et l'on compte 113 000 bénéficiaires de l'ADA, Allocations pour demandeurs d'asile, mais son utilisation est devenue plus contraignante, empêchant le retrait d'argent. En résumé, plus de demandes, plus d'accords, mais une proportion importante de dublinés et de protection subsidiaire.

Dans ce contexte, il faut souligner les nombreuses initiatives citoyennes dans le pays pour répondre à la violence d'État et aux pratiques illégales des pouvoirs publics. On peut penser aux activités développées dans les territoires frontaliers, autour de Briançon, de Bayonne et de Calais, et si l'on note peu d'activités similaires entre Vintimille et Menton, on ne peut oublier le travail solidaire mené dans la Vallée de la Roya depuis plusieurs années. Au-delà de ces sites frontaliers, des mobilisations, individuelles ou collectives, se sont développées sur tout le territoire national, ici avec un boulanger qui se met en grève de la faim pour obtenir la régularisation de son ouvrier africain, là avec un village qui offre des emplois à des exilé.e.s pour faire revivre son agriculture, là encore avec des habitants qui les hébergent et les aident dans leurs démarches administratives.

Mais les pressions parallèlement exercées par les pouvoirs publics sur le travail des associations prenant en charge des exilé.e.s et défendant leurs droits, comme le Comede, se sont multipliées, obéissant à une double logique. D'une part, une stratégie de découragement a été développée par le gouvernement avec des interdictions de distribution d'eau et d'aliments, notamment à Calais, des poursuites engagées et un harcèlement policier contre les maraudeurs tentant de secourir des personnes en montagne, en particulier dans le Briançonnais, et des obstacles à l'accostage doublés de prohibitions de prendre la mer pour les navires humanitaires en Méditerranée. D'autre part, la loi dite sur le séparatisme, votée à l'été 2021, s'accompagne d'un « contrat d'engagement républicain », par lequel l'État demande aux associations de respecter des principes qu'il bafoue lui-même, ce qui lui a valu plusieurs condamnations par les tribunaux administratifs et la Cour européenne des droits de l'homme, contrat qui donne aux élus et aux préfets un pouvoir discrétionnaire de sanction se traduisant par des dissolutions, dont plusieurs ont déjà eu lieu, parfois annulées par le Conseil d'État, ou par des suppressions de subventions, sans guère de recours possible. Cette double logique met en danger l'activité des associations, vise à en intimider les membres en restreignant leur liberté d'expression et risque de générer de l'autocensure. Face à ce resserrement de l'espace démocratique, le Comede a clairement manifesté sa volonté de continuer à remplir ses missions en matière de santé et de droits des personnes exilées.

L'association, d'ailleurs, continue son travail avec un total de 20 965 actes de tous types, concernant 7 717 personnes de 129 nationalités. Dans le domaine de l'accueil, des soins et de l'accompagnement, l'augmentation est nette par rapport à l'année précédente qui était déjà marquée par une progression de l'activité dans le contexte de la pandémie.

Surtout un centre de soins a été ouvert à Cayenne, aboutissement d'un investissement de plusieurs années en Guyane où les besoins sont particulièrement importants. De plus, s'est activement maintenue l'activité d'enseignement, de formation, d'interventions dans des colloques et des séminaires, de plaidoyer en collaboration avec d'autres associations, enfin de publication tant dans des revues scientifiques que dans le cadre de *Maux d'exil* dont quatre numéros ont été réalisés. Ce travail est notamment le fruit de l'activité des 56 salarié.e.s et 39 bénévoles qui interviennent sur les sites de Bicêtre, Paris, Pantin, Saint-Etienne, Marseille, Cayenne, et/ou en télétravail notamment pour les activités du Centre-ressources. Quant à la vie associative proprement dite, forte de 111 membres, elle demeure riche, avec des débats publics et des engagements multiples.

Pour conclure, le Conseil d'administration exprime, une fois encore, sa gratitude à toutes celles et tous ceux, salarié.e.s et bénévoles, qui permettent au Comede de mener, dans ces temps difficiles, son activité au service et en défense des exilé.e.s.

Didier Fassin, président du Comede, le 4 juin 2022